

La peine capitale

Feu le très honorable L. B. Pearson et le leader actuel de l'opposition ont tous deux commué des peines de mort. Je ne crois pas que ce soit parce qu'ils faisaient partie d'une élite, comme le député le laisse entendre, mais plutôt parce qu'ils sentaient profondément que l'application de la peine capitale n'était qu'un geste de vengeance, qui n'apporte rien aux parents et amis de la victime, qui ne contribue en rien à instaurer une société plus juste, qui n'enraie pas la violence dans notre société et qui n'est en rien une mesure de dissuasion.

Je crois que, indépendamment du parti, nous sommes tous désireux de trouver des solutions à ce problème, des solutions autres que le simple rétablissement de la peine capitale. Nous voulons tous, j'en suis sûre, arriver à résoudre nos problèmes sociaux. Même si un projet de loi comme celui-ci était adopté, remettant en vigueur la peine capitale, je suis absolument persuadée que ni le premier ministre, ni le ministre de la Justice (M. Flynn) ne refuseraient de commuer des condamnations. D'ailleurs, lorsque j'ai fait allusion à d'anciens premiers ministres qui ont commué ce genre de peine, j'aurais dû mentionner aussi les ministres de la Justice de leurs cabinets respectifs.

● (1640)

Je suis profondément convaincue que ceux qui votent en faveur du rétablissement de la peine de mort se déchargent sur d'autres personnes, notamment le cabinet, du soin de décider si la peine de mort sera effectivement appliquée.

Une voix: Notamment le premier ministre.

Mlle Jewett: Certainement, comme on vient de me le rappeler. Pour revenir au point que j'ai abordé au début de mon discours, si je ne connais pas l'opinion du ministre de la Justice, je connais par contre celle du premier ministre actuel. Or, en rétablissant la peine de mort, nous rejeterons sur lui la responsabilité de commuer la peine de mort. Je sais qu'il assumerait cette responsabilité, mais je ne crois pas que nous devrions rejeter sur d'autres cette responsabilité, et c'est exactement ce que nous ferions.

Pour ces raisons surtout, il m'est absolument impossible d'appuyer cette motion ou toute autre motion semblable. J'exhorte les députés à laisser la loi actuelle en vigueur pendant plus longtemps et à se demander s'ils préfèrent l'autre solution, c'est-à-dire un régime essentiellement fondé sur le principe: œil pour œil, dent pour dent.

Comme je viens de le dire, un tel régime ne dissuaderait pas les meurtriers en puissance et, en fin de compte, ne ferait que rejeter le fardeau de la responsabilité sur le premier ministre et les membres du cabinet qui, aussi sûr que je suis ici, commueraient les peines tout comme l'ont fait leurs prédécesseurs.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je parlerai très brièvement en faveur de cette motion du député de Grey-Simcoe (M. Mitges). On sait que j'ai présenté des bills d'initiative parlementaire et fait plusieurs discours à la Chambre en faveur de la peine capitale. De ce côté-ci, nous allons pousser à la roue pour faire adopter la réforme parlementaire proposée par les leaders du gouvernement à la Chambre, afin

que nous puissions voter librement sur cette question à la Chambre des communes.

Les députés d'en face peuvent dire qu'il y a eu un vote libre en 1976, mais ce sont des bobards. Il s'agissait d'une mesure parrainée par le gouvernement et, par solidarité, tous les membres du cabinet devaient l'appuyer. Je sais qu'un bon nombre de députés de l'arrière-ban du gouvernement de l'époque ont subi des pressions à cet égard. Certains députés néo-démocrates ont déclaré que notre premier ministre (M. Clark) ne désirait pas prendre position sur cette question. Le premier ministre a pris position sans équivoque, mais il tient à donner au Parlement l'occasion de se faire entendre.

Le premier ministre n'est pas comme certains députés d'en face qui veulent que le Parlement fasse connaître son opinion à propos de questions comme la pension des anciens combattants—et je pense que c'est une bonne chose—mais qui veulent le museler au sujet de la peine de mort ou d'autres questions sur lesquelles ils ne sont pas d'accord. Le député d'en face a également déclaré ne pas vouloir imposer au cabinet tout le fardeau de cette responsabilité. Rien n'empêchera le Parlement de proposer des amendements à la loi, lorsqu'elle sera présentée à la Chambre, pour que les recours en grâce soient soumis au Parlement. Rien n'oblige le cabinet à supporter tout le fardeau de ces décisions. En fait, certains députés de ce côté-ci estiment que le Parlement a un rôle à jouer à cet égard.

Personnellement, je ne suis pas d'accord. S'il y a lieu de commuer la peine de mort, dans certains cas, j'estime que c'est au cabinet de prendre la responsabilité. Si ce bill d'initiative parlementaire est présenté dans le cadre des réformes parlementaires, tous les députés auront l'occasion de donner leur avis.

Encore une fois, je félicite le député de Grey-Simcoe d'avoir présenté cette motion et de n'avoir pas choisi la solution de facilité en laissant tomber la question. De quelque côté que l'on soit dans le débat sur cette question, c'est un sujet pénible. Pourtant, il n'est pas possible de l'éviter. Il arrive trop souvent, lorsqu'une question délicate comme celle-là se pose, que les députés d'en face s'empresent de la dissimuler pour n'avoir pas à la régler.

Nous espérons, de ce côté-ci, pouvoir présenter cette question au moyen d'un bill d'initiative parlementaire, comme on l'a fait en 1966. A ce moment-là, quatre députés se sont associés pour présenter une mesure législative grâce à une ordonnance spéciale de la Chambre recommandant l'abolition de la peine capitale. En procédant de cette façon, il n'était pas nécessaire de faire appel à la solidarité du cabinet ni d'obliger les députés à voter d'une certaine façon sur cette mesure législative.

En terminant, je voudrais dire au député de Grey-Simcoe que j'appuie sa motion. Il est bien évident que les députés qui s'opposent à cette motion l'étoufferont. Cependant, l'année prochaine, quand on aura adopté notre projet de réforme parlementaire, nous aurons l'occasion d'avoir un débat plus approfondi qui permettra à tous les députés de se prononcer officiellement par leur vote sur cette très importante question qui se pose aux Canadiens.